



BILLET DE L'ADMINISTRATRICE SALARIÉE D'EDF SA - N°6

Février
2024

Energie

PARRAINÉE PAR FO ÉNERGIE

La chute des prix du carbone et de l'électricité est défavorable à EDF et au climat

La France se prépare désormais à une augmentation du réchauffement climatique de + 4 °C par rapport à l'ère préindustrielle à l'horizon de l'année 2100. L'hiver actuel, particulièrement doux, voire très chaud, nous rappelle cette triste réalité, avec son lot d'inondations et de sécheresse selon les régions. Ne rien faire coûtera très cher à notre économie. Selon les estimations du gouvernement, l'inaction nous ferait perdre entre 2 et 5 points de PIB d'ici 30 ans, soit entre 50 et 125 Mrds €. Face à ce constat, EDF, en tant qu'entreprise la plus contributrice à la transition énergétique, est sommée de redresser rapidement ses comptes et d'investir massivement dans ses outils de production d'électricité décarbonée pour lutter contre le réchauffement climatique. L'objectif est de faire basculer toute une partie de l'économie française vers une réindustrialisation Net0 (1), grâce aux moyens de production décarbonés du plus gros producteur d'électricité du pays : EDF.



Sandrine LHENRY
Administratrice salariée
d'EDF SA
Parrainée par FO

Le défi de baisser la dette et d'investir massivement pour décarboner l'économie française

L'entreprise a enregistré une perte de 17,9 Mrds € en 2022 et un bénéfice record 2023 de près de 10 Mrds € (soit une progression de 28 Mrds € durant cette période). Ce résultat exceptionnel servira à réduire sa dette, la faisant ainsi passer de 64,5 à 54,4 Mrds €. Celui-ci est dû à des prix élevés de l'électricité et au retour de la production nucléaire à 320 TWh. Avec ce résultat, EDF semble ainsi amorcer sa sortie de crise. Cependant, **les volumes d'investissements du Groupe demeurent encore considérables, avec une prévision de 25 Mrds €/an à partir de 2025, soit une hausse de 31 % par rapport aux investissements en cours de 19 Mrds €/an.** Ces investissements devront, pour grande partie, servir à l'entretien et au financement du nouveau parc nucléaire, en plus des nombreux autres coûts auxquels EDF doit faire face, comme le retard du chantier d'HPC que FO a toujours dénoncé (2), le rachat de GE Steam Power et le coût de 51,7 Mrds € des six premiers EPR2 (coût qui doit sûrement être réévalué à la hausse à fin 2024).

De même, RTE a récemment confirmé un besoin colossal d'investissements de 100 Mrds € d'ici 2040, alors que le «Schéma décennal de développement du réseau de transport d'électricité» prévoyait 33 Mrds € sur la période 2020-2035, soit une augmentation considérable.



Ces investissements massifs sont nécessaires en vue d'atteindre les objectifs de décarbonation et de réindustrialisation qui sont titanesques (3). **Cela présage des efforts encore plus importants de la part de l'entreprise et de ses salariés. Ces derniers déjà très mobilisés et ayant accompli un redressement spectaculaire de la production cette année seront encore plus sollicités.** Nous sommes persuadés que leur travail, tant présent que futur, sera considéré, à l'avenir, à sa plus juste valeur en termes de parcours et de mesures salariales.

Souveraineté énergétique en suspens : une mauvaise nouvelle pour EDF et le climat

Le projet de loi mort-né sur la «souveraineté énergétique», qui semblait prometteur, devait mettre l'entreprise à l'abri d'un nouvel accord sur l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (Arenh), dont la durée de vie court jusqu'au 31 décembre 2025. Pour l'instant, cette loi tant attendue par notre secteur reste en suspens. Nous espérons que ce temps de réflexion ne mènera pas à un retour de l'Arenh et d'un «Hercule» bis, demandés avec empressement par les détracteurs et concurrents d'EDF.

Ce texte de loi présentait également des avantages certains pour l'entreprise, tels que le changement de régime des barrages hydrauliques, les faisant passer du régime de la concession à celui de l'autorisation. Cette loi permettait ainsi de mettre fin aux contentieux avec l'Europe sur ce sujet, de permettre à EDF de sortir de l'insécurité juridique liée à la mise en concurrence des barrages et de relancer les investissements dans l'hydraulique. **Ce passage en régime d'autorisation pourrait favoriser la production de 20 % d'énergie décarbonée supplémentaire, soit l'équivalent de 2 réacteurs nucléaires en plus.**

Le report de cette loi peut s'expliquer d'une part par le contexte de marché, à savoir une baisse des prix de l'électricité sur les marchés de gros. D'ailleurs, aucun expert ne prévoyait le contrechoc énergétique après des hausses de prix spot de l'électricité absurdes durant la crise. Par exemple, **le niveau record de l'électricité a été atteint en août 2022 à près de 743 €/MWh. Il est redescendu récemment aux alentours de 65 €/MWh. Ces écarts erratiques démontrent le risque permanent de confier le secteur de l'énergie aux mains du marché.** La conséquence repose sur les factures des consommateurs ainsi que sur les comptes de l'entreprise. L'autre raison pourrait être, d'autre part, la chute du prix du CO₂, qui détourne les entreprises de l'objectif vertueux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ceci nous renvoie à la réglementation et aux normes nationales et européennes qui n'envoient pas les bons signaux. À ce titre, **le grand projet de réforme européen du marché de l'électricité tant attendu n'a pas eu, pour l'heure, l'effet escompté. Le système inébranlable du «mérit order», dont la fin était espérée par tous au plus fort de la crise énergétique n'a pas bougé.** Ce dernier étant connexe à celui des échanges de quotas d'émission de l'Union européenne (EU-ETS) continue de prouver son inefficacité face à l'objectif de baisse des émissions.

Même si la loi dite de «souveraineté énergétique» ne résolvait pas tous les maux de notre secteur, son report est malheureusement pénalisant pour l'entreprise. Ce retard obère la dynamique dans laquelle EDF s'était engagée depuis quelque temps. Le calendrier ne joue pas nécessairement en notre faveur. En effet, les élections européennes de juin prochain risquent de remettre en jeu bon nombre de sujets structurants pour notre filière.

LOI SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE

Un début de prise de conscience au niveau européen sur la nécessité d'investir dans les moyens de production décarbonés?

Pour l'instant, on peut se demander si l'Europe souhaite véritablement réduire les émissions de CO₂. Selon l'Institut de l'Économie pour le Climat, pour financer la transition énergétique, l'Europe devrait augmenter ses investissements de 407 Mrds € (2,56 % du PIB) à 813 Mrds €, soit 5,1 % du PIB. La réponse à ce constat est encore bien timide comparée à d'autres grandes puissances économiques. Néanmoins une lueur d'espoir semble se dessiner face à la concurrence chinoise, portée par l'exportation de ses panneaux solaires à bas coût et ses investissements massifs dans le nucléaire, ainsi que la nouvelle orientation des États-Unis avec l'Inflation Reduction Act pour soutenir les investissements dans les énergies renouvelables. L'Europe semble enfin réagir. Il vaut mieux tard que jamais. L'issue favorable des négociations autour du Net-Zero Industry Act (NZIA) (4) et de l'inclusion de la taxonomie sur le nucléaire existant vont dans le bon sens et pose les premiers jalons vers une véritable décarbonation à 2050. Néanmoins ces jalons ne seront pas suffisants, pour instaurer un accès à l'énergie peu cher et équitable pour tous les consommateurs, car ils reposent sur le même logiciel de la libre concurrence à tout prix.

Pour instaurer une transition énergétique digne de ce nom, il faudrait réinterroger véritablement les mécanismes de marché en profondeur, voire remettre en question le marché lui-même. Il serait souhaitable de privilégier un système fondé sur une offre adaptée aux besoins et en dehors du champ de la concurrence, comme le préconise FO dans son projet de pôle public de l'énergie.

C'est tout le logiciel européen, fondé sur la concurrence et la libéralisation des marchés de l'énergie, qui est à réformer. Cette concurrence n'est en effet absolument pas adaptée à notre filière, qu'elle s'évertue de détruire depuis des décennies. Nous avons perdu trop de temps et de talents, et il est nécessaire de retrouver les moyens de corriger les erreurs du passé qui semblent persister, et de trouver de nouvelles marges de manœuvre.

Face à la défaillance du marché libéralisé de l'énergie, la question cruciale pour une transition écologique digne de ce nom est : comment garantir une électricité fiable, à un prix stable et abordable tout en parvenant au Net Zero?

(1) *Net 0 est le nouveau terme de la novlangue bruxelloise, qui veut dire tout simplement «bas carbone» et désormais adopté par l'entreprise*

(2) *La facture d'Hinkley Point, évaluée à 18 Mrds £ en 2016, atteint désormais une fourchette estimée entre 41,6 et 46,5 Mrds £*

(3) *Dans le bilan électrique RTE 2023 : À horizon 2030-2035, la France pourrait consommer entre 580 à 640 TWh si elle atteint ses objectifs de décarbonation et de réindustrialisation. La consommation électrique française 2023 est de 445,4 TWh.*

(4) *L'énergie nucléaire a été intégrée dans une liste de technologies «net-zéro», qui profiteront des dispositions du NZIA. Cela vise à la fois les technologies nucléaires déjà en fonctionnement et les technologies futures, qui intègrent les petits réacteurs modulaires ou les réacteurs de technologies avancées. À cela s'ajoute aussi toute leur chaîne de combustibles. À noter également une disposition importante : chaque État membre sera souverain pour définir, sur son sol, les projets qui seront considérés comme stratégiques et qui bénéficieront de facilités, d'octrois de permis et d'accélération administrative.*

